

MOTIFS PRINCIPAUX MOTIVANT LA TRANSMISSION D'UN RAPPORT

Décrire de manière synthétique les faits constatés (date, lieu...), les faits rapportés, les révélations de l'enfant (propos tels qu'ils sont exprimés). Situer le contexte dans lequel les révélations sont faites, la réaction de la famille face aux difficultés énoncées, les éléments nouveaux en cas de signalement déjà transmis....

Si vous estimez que l'enfant a besoin d'une mise sous protection rapide, le préciser. Si vous en avez connaissance, mentionner le nom de la ou les personnes de son entourage proche, susceptible(s) de l'accueillir.

Joindre toute pièce utile (constat médical, écrit de l'élève, d'autres membres de l'équipe éducative, propos d'autres témoins...)

Situation :

INFORMATION DE LA FAMILLE

La famille a-t-elle été informée de l'envoi de l'information préoccupante ?

OUI, comment ? (Entretien, écrit, téléphone, équipe éducative...) :

NON, **pourquoi** ? :

Note : Depuis la loi du 5 mars 2007 les familles doivent être prévenues de l'envoi d'une information préoccupante ou d'un signalement « selon des modalités adaptées », sauf si cette information peut nuire à la sécurité de l'enfant ou entraver le cours d'une enquête judiciaire (violences sexuelles intrafamiliales, violences familiales avérées).